

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 2 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CCAS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 09
11	11	

L'an deux mil vingt trois
et le deux mars

à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du
CCAS dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de
leurs séances, sous la présidence de Madame Agnès NELIAS
Présidente.

DATE DE LA CONVOCATION 24/02/2023

Présents : NELIAS Agnès, BARNOUD Frédérique, BADOIL
René, JOANNIN Marie, DURAND Pierre, RULLIAT Nathalie,
RULLIAT Christian, BLUM Virginie

Absents excusés : -

Secrétaire : BLUM Virginie

D2023-03 Objet : Affectation des résultats 2022

Madame la Présidente explique les obligations qui incombent à la commune en termes d'affectation des résultats et répond aux questions des membres du CCAS.

Les membres du CCAS réunis sous la présidence de Madame Agnès NELIAS, Présidente,

- Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de : 17 928,26 €
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit cumulé d'investissement de : 1161,07€
- Constatant qu'il n'y a pas de Restes à Réaliser (RAR), en dépenses, et en recettes

DECIDENT, par 9 voix pour, 0 contre 0 abstention, d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement :
Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : **1161,07€**
Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : **16 767,19€**
- Résultat d'investissement :
Déficit reporté à la section d'investissement (ligne D001) : **1 161,07€**

Fait et délibéré le 2 mars 2023
La Présidente

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

13 MARS 2023

13 MARS 2023

